

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 4 avril 2017 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Roger Bélanger	Claude Simard	Lucie Fréchette
Denise Lauzière	Ginette Moreau	Paul-Éloi Dufresne

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présente : Madame Suzanne Simard, Trésorière et Greffière-adjointe

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

17.04.1

Ouverture de la séance ordinaire du 4 avril 2017

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

17.04.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2017

Il est proposé par madame Ginette Moreau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 4 avril 2017.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 avril 2017.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 1^{er} mars 2017.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt des procès-verbaux du CCU.
6. **AVIS DE MOTION**
 - 6.1 Règlement modifiant le règlement de zonage - Omnibus.
 - 6.2 Règlement sur les services incendie 16-894.
7. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 7.1 Modification au règlement de zonage 17-848-25 (R-10).
 - 7.2 Règlement d'emprunt 17-900 – Passerelle Stevens.
 - 7.3 Règlement modifiant le règlement de zonage P1-17-848-26 - Omnibus.
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Adoption des comptes à payer pour mars 2016.
 - 8.2 Paiement des services de la Sûreté du Québec.
 - 8.3 Croix-Rouge – Entente services aux sinistrés.
 - 8.4 Équipement pour le véhicule du Directeur du service incendie.
 - 8.5 Réseau Québécois Villes et Villages en Santé.
 - 8.6 Libération fonds de garantie – Assurances de biens 2012 – 2013.
9. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 9.1 Réfection des rues Eastern et St-Joseph.

- 9.2 Arpentage rue Allen-Est.
- 9.3 Validation plans et devis – Surveillance des travaux – Chambourg.
- 9.4 Contrôle des matériaux – Prolongement rues de la Campine et de Bruges.
- 9.5 Analyse géotechnique et contrôle des matériaux rue Allen-Est.
- 9.6 Pavage de rues – 2017.
- 9.7 Location de roulotte pour Parc des Générations.
- 10. **LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 10.1 Lave-auto Club optimiste et Club d'athlétisme.
 - 10.2 Politique de la famille et des aînés.
- 11. **SERVICE DU GREFFE**
 - 11.1 Stationnement incitatif pour covoiturage.
 - 11.2 Autorisation de signature entente de travaux municipaux – Prolongement rues de la Campine et de Bruges.
 - 11.3 Plan d'intervention en infrastructures routières locales.
 - 11.4 Modification de l'adresse – Permis d'alcool – Quartier Sportif.
 - 11.5 Autorisation de signature.
- 12. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 12.1 Engagement auprès du MDDELCC (Zone R-43).
 - 12.2 Demande de PIIA – Rénovation – Fruiterie Aux belles récoltes.
 - 12.3 Demande de PIIA – Enseigne – Walter Verhoef.
 - 12.4 Demande de PIIA – Enseigne – Jardins Roy.
 - 12.5 Demande de PIIA – Construction rue Western.
 - 12.6 Demande de PIIA – Agrandissement 5631, rue Foster.
 - 12.7 Demande de PIIA – Enseigne – Opto Réseau.
 - 12.8 Demande de PIIA – Revêtement – 723, rue Western.
 - 12.9 Demande de PIIA – Façade restaurant l'Express.
 - 12.10 Projet de lotissement – Prolongement de Bruges et de la Campine.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU
CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- 13. VARIA
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 4 avril 2017.
- 15. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA MARDI, le 2 mai
À 19 HEURES.

Adopté

17.04.3 Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour
- Aucune intervention.

17.04.4 Adoption du procès verbal du 1^{er} mars 2017
Il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal du 1^{er} mars 2017 tel
que présenté.

17.04.5 Dépôt de documents
17.04.5.1 Dépôt des procès verbaux du CCU.

17.04.6

Avis de motion

17.04.6.1

Règlement de zonage 17-848-26 (Omnibus).

La conseillère Lucie Fréchette donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De clarifier les usages et activités agricoles voués à l'élevage en réclusion;
- De modifier la définition « Superficie d'un bâtiment » et d'ajouter la définition de « Restauration rapide »;
- D'ajouter l'usage de « services de soin pour animaux » dans la zone CV-3;
- De prohiber l'usage de « restauration rapide » dans les zones C-12 et C-13;
- D'augmenter le pourcentage d'occupation au sol maximal pour les habitations comprenant plus d'un logement;
- D'ajouter des normes d'implantation pour une habitation multifamiliale dans la zone C-15;
- D'ajuster les normes d'implantation pour les bâtiments accessoires;
- D'ajouter une superficie maximale pour un garage isolé.

Une dispense de lecture du dit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du dit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

17.04.6.2

Règlement de prévention en matière de sécurité incendie.

Madame Lucie Fréchette donne avis de motion qu'à une prochaine séance, un règlement portant sur la prévention en matière de sécurité incendie sera adopté.

17.04.7

Adoption de règlement

17.04.7.1

17-848-25 (Zone R-10)

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, conseillère, le règlement intitulé « Règlement 17-848-25 amendant le règlement de zonage n° 09-848 de la Ville de Waterloo », est adopté.

Adopté

17.04.7.2

Règlement 17-900 – Emprunt Passerelle Stevens.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 1^{er} mars 2017, un avis de motion a été donné par madame Lucie Fréchette;

ATTENDU QU' Une dispense de lecture de ce règlement a été donnée par les membres du Conseil présents, ces derniers ayant tous déclarés en avoir reçu copie au moins deux (2) jours juridiques avant son adoption, l'avoir lu et renoncé à sa lecture.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement numéro 17-900,
intitulé Règlement 17-900 décrétant une dépense et un emprunt de
455 000.\$ pour la reconstruction du ponceau de la piste cyclable -
Passerelle Stevens.

Adopté

17.04.7.3

P1-17-848-26 (Omnibus).

Il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte le projet du règlement de zonage
P1-17-848-26, lequel aura pour objet de modifier le règlement de
zonage afin :

- De clarifier les usages et activités agricoles voués à l'élevage en réclusion;
- De modifier la définition « Superficie d'un bâtiment » et d'ajouter la définition de « Restauration rapide »;
- D'ajouter l'usage de « services de soin pour animaux » dans la zone CV-3;
- De prohiber l'usage de « restauration rapide » dans les zones C-12 et C-13;
- D'augmenter le pourcentage d'occupation au sol maximal pour les habitations comprenant plus d'un logement;
- D'ajouter des normes d'implantation pour une habitation multifamiliale dans la zone C-15;
- D'ajuster les normes d'implantation pour les bâtiments accessoires;
- D'ajouter une superficie maximale pour un garage isolé.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 mai 2017, à 18 h 45, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adopté

17.04.8

Finance et administration

17.04.8.1

Comptes à payer.

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière, madame Suzanne Simard, durant le mois de mars 2017;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés, soumis par madame Simard.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2017 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à effectuer les paiements requis.

Adopté

17.04.8.2 Paiement pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2017.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo doit payer les services de la Sûreté du Québec, chaque année;

ATTENDU QUE La facture s'élève au montant de 363 824.\$ pour l'année, payable en deux versements de 181 912.\$ faits, l'un le 30 juin 2017 et l'autre le 31 octobre 2017.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise lesdits paiements tels que proposés par la demande de paiement #98 853 pour l'année 2017.

Adopté

17.04.8.3 Autorisation de signature – Entente avec la Croix-rouge.

ATTENDU QU' Une entente de services aux sinistrés doit être signée ponctuellement entre les représentants de la Ville et ceux de la Croix-rouge;

ATTENDU QUE Cette entente doit être renouvelée pour les années 2017, 2018 et 2019;

ATTENDU QUE Cette entente établit la contribution financière de la Ville de Waterloo pour lesdites années, de la façon suivante, en prenant en considération que Waterloo a une population de 4 580 citoyens :

- 2017-2018 : 0.16\$ / citoyen 732.80\$;
- 2018-2019 : 0.16\$ / citoyen 732.80\$;
- 2019-2020 : 0.16\$ / citoyen 732.80\$.

En conséquence,
Il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le Maire, Pascal Russell et la Greffière-adjointe à signer l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-rouge.

Adopté

17.04.8.4 Équipement pour véhicule du Directeur service incendie.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 10 janvier 2017, une résolution a été adoptée pour doter le Directeur du service de protection incendie d'un véhicule de fonction;

ATTENDU QUE L'utilisation prévue pour ce véhicule nécessite qu'il soit doté d'équipement d'urgence, tels gyrophares, radio de communication et aménagements spécifiques;

ATTENDU QUE Le Directeur de service est allé en appel d'offres pour ces items et que sa recommandation va comme suit :

- Gyrophares - signalisation : Zone technologie : 4 541.51\$ tx incl;
- Aménagement véhicule : Zone technologie : 2 673.17 \$ tx incl;
- Radio de communication : Communication plus : 4 070.12 \$ tx incl.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Directeur du service de protection incendie à procéder aux acquisitions en vue de rendre son véhicule de fonction conforme à son utilisation, pour un montant total de 11 284.80 \$, taxes incluses.

Que ce montant soit acquitté de la façon suivante : un montant de 9 508.65 \$, taxes incluses à même le fonds de roulement, sur 5 ans et la balance de 1 776.15 \$, taxes incluses, à même le budget d'opération du département.

Adopté

17.04.8.5

Adhésion Réseau Québécois de Villes et Villages en santé.

ATTENDU QUE Le réseau Québécois de Villes et Villages en santé œuvre depuis bientôt 30 ans à soutenir les municipalités, pour des milieux de vie durables et en santé dans le cadre de cette grande stratégie reconnue par l'Organisation mondiale de la Santé;

ATTENDU QU' Être membre de ce réseau est un moyen concret pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et donnera à la Ville plusieurs services et avantages, en plus d'obtenir une reconnaissance et une visibilité de nos actions.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise l'adhésion au Réseau Québécois de Villes et Villages en santé lequel est au coût de 75.00\$.

Adopté

17.04.8.6

Résolution visant la libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013.

ATTENDU QUE La municipalité de Waterloo est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada sous le numéro 530-87-659 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013;

- ATTENDU QUE Cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;
- ATTENDU QU' Un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la municipalité de Waterloo y a investi une quote-part de 10 597 \$ représentant 8,48% de la valeur totale du fonds.
- ATTENDU QUE La convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

- ATTENDU QUE L'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;
- ATTENDU QUE La municipalité de Waterloo confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;
- ATTENDU QUE La municipalité de Waterloo demande que le reliquat de 67 288.26\$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;
- ATTENDU QU' Il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

ATTENDU QUE la municipalité de Waterloo s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013;

ATTENDU QUE L'assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

ATTENDU QUE La municipalité de Waterloo s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Waterloo obtienne de l'assureur BFL Canada une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Estrie, à libérer le fonds de garantie en assurances Biens pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 1^{er} décembre 2013.

Que la Ville de Waterloo autorise l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adopté

17.04.9

Adjudication de contrat

17.04.9.1

Services professionnels – Eastern et St-Joseph.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a prévu faire la réfection de certaines rues lors de l'exercice budgétaire 2017;

ATTENDU QUE La Ville compte financer ces dépenses à même son budget d'opération ;

ATTENDU QUE Le Directeur des travaux publics de la Ville est allé en appel d'offres par le biais de SEAO afin d'obtenir des soumissions pour les services professionnels en vue des travaux de réfection de la rue Eastern et une partie de la rue St-Joseph ;

ATTENDU QUE Cinq firmes ont déposé leur soumission, à savoir :

- Consultants SM. pour un montant de 144 203.55\$;
- Tetra Tech. pour un montant de 163 787.64\$;
- Avizo pour un montant de 145 797.50\$;

- WSP pour un montant de 222 082.84\$;
- Cima + pour un montant de 151 657.77\$

ATTENDU QUE Tous ces montants incluent les taxes applicables;

ATTENDU QUE Suite à la vérification des documents de soumission, le plus bas soumissionnaire, Consultants SM s'avère être conforme aux exigences du devis.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, octroie à Consultants SM le contrat de procéder à la préparation des plans et devis pour la réfection de la rue Eastern et une partie de la rue St-Joseph pour un montant de 144 203.55\$, taxes incluses.

Adopté

17.04.9.2

Arpentage rue Allen-Est.

ATTENDU QUE La Ville va procéder à la réfection de la rue Allen-Est et qu'elle désire, par la même occasion, modifier légèrement sa configuration;

ATTENDU QUE Pour ce faire, un arpentage doit être effectué;

ATTENDU QUE Trois soumissions ont été demandées à des firmes d'arpentage, dont deux ont déposé des soumissions conformes, savoir :

- Daniel Touchette, pour un montant de 6 208.65\$, taxes incluses;
- XYZ Civitas, pour un montant de 6 668.55 \$, taxes incluses;
- La soumission de Migué et Fournier n'était pas conforme.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accorde le mandat d'arpentage de la rue Allen-Est à Daniel Touchette pour un montant de 6 208.65\$, taxes incluses.

Adopté

17.04.9.3

Validation et approbation des plans et devis – Prolongement des rues de la Campine et de Bruges.

ATTENDU QUE Le projet Chambourg phase 2017 est prêt à procéder au prolongement des rues de la Campine et de Bruges;

ATTENDU QUE Le promoteur a fait préparer les plans et devis pour ces travaux et que ceux-ci doivent être validés par la Ville, laquelle doit également prévoir la surveillance de chantier;

ATTENDU QUE La firme Tetra Tech a déposé une offre de services en ce sens pour un montant de 19 950.\$ avant taxes, soit un montant de 22 937.51\$, taxes incluses, étant entendu que cette facture sera assumée par le promoteur.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal mandate la firme Tetra Tech afin de valider les plans et devis et d'assurer la surveillance de chantier du prolongement des rues de la Campine et de Bruges, pour un montant de 22 937.51\$, taxes incluses, étant entendu que ce montant sera assumé dans son intégralité par le promoteur.

Suite à la validation par la firme d'ingénierie desdits plans et devis, la Ville s'engage à son tour à approuver leur version finale.

Adopté

17.04.9.4

Contrôle qualitatif des matériaux – De Bruges et de la Campine.

ATTENDU QUE Les rues de Bruges et de la Campine seront prolongées;

ATTENDU QUE Pour mener à terme ce type de projet, différents contrats de services professionnels doivent être octroyés, dont, celui du contrôle qualitatif des matériaux;

ATTENDU QUE Le Directeur des travaux publics est allée en appel d'offres sur invitation auprès de deux firmes spécialisées, savoir :

- Labo S.M., laquelle a soumissionné pour un montant de 12 851.91 \$, taxes incluses;
- EXP, qui elle a soumissionné pour un montant de 9 994.78 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte l'offre de services d'EXP pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux, en considération d'un montant de 9 994.78 \$, taxes incluses. Ces coûts seront par la suite réclamés au promoteur.

Adopté

17.04.9.5

Analyse géotechnique et contrôle des matériaux - rue Allen-Est.

ATTENDU QUE La Ville va procéder à la réfection de la rue Allen-Est et qu'elle désire, par la même occasion, modifier légèrement sa configuration;

ATTENDU QUE Pour ce faire, une analyse géotechnique et contrôle des matériaux doivent être effectués;

ATTENDU QUE Deux soumissions ont été demandées à des firmes spécialisées, dont une seule a déposé une soumission, savoir :

- Services EXP, pour un montant de 18 413.25\$, taxes incluses;
- Groupe S.M. n'a pas soumissionné.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Claude Simard
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accorde le de procéder à l'analyse géotechnique et le contrôle des matériaux pour la réfection de la rue Allen-Est à Services EXP pour un montant de 18 413.25\$, taxes incluses.

Adopté

17.04.9.6

Pavage de rues 2017.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a prévu faire la réfection de certaines rues lors de l'exercice budgétaire 2017;

ATTENDU QUE La Ville compte financer ces dépenses à même son budget d'opération ;

ATTENDU QUE Le Directeur des travaux publics de la Ville est allé en appel d'offres par le biais de SEAO afin d'obtenir des soumissions pour les travaux de réfection des rues Shaw Ouest, Avenue du Parc, Des Cèdres, Des Plaines et Gérvy;

ATTENDU QUE Trois (3) firmes ont déposé leur soumission, à savoir :

- Sintra Inc. pour un montant de 268 036.73 \$, tx incl.;
- Pavages Maska Inc. pour un montant de 270 492.27 \$ tx incl.;
- Eurovia Québec Construction Inc. pour un montant de 246 031.32 \$ tx incl.;

ATTENDU QUE Suite à la vérification des documents de soumission, le plus bas soumissionnaire, Eurovia Québec s'avère être conforme aux exigences du devis;

ATTENDU QUE Le bordereaux de soumission dans le document d'appel d'offres a été rédigé avec des quantités estimées, selon des prix unitaires. Advenant que les quantités nécessaires seraient supérieures à celles estimées, cette résolution permet une différence ne dépassant pas 10% des quantités estimées selon les prix unitaires soumissionnés.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, octroie à Eurovia Québec le contrat de procéder à la réfection des rues Shaw Ouest, Avenue du Parc, Des Plaines, Des Cèdres et Gérvy pour un montant de 246 031.32 \$, taxes incluses.

Que cette résolution autorise une différence ne dépassant pas 10% des quantités estimées en fonction des prix unitaires de l'adjudicataire.

Adopté

17.04.9.7

Location de roulotte – Parc des Générations.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a conclu une entente de location et d'implantation d'un espace vacant au profit d'activités sportives et de loisirs au Parc des Générations;

ATTENDU QUE L'entente vise à permettre d'exploiter les infrastructures de Dek Hockey pour un période de cinq ans;

ATTENDU QUE Le bâtiment de service ne sera pas prêt pour le début de la saison;

ATTENDU QUE Pour palier temporairement à ce dilemme, la location et l'implantation d'une roulotte de service et d'une tente et cabinet sanitaire seront loués. Les frais de locations seront la responsabilité des opérateurs du Dek Hockey.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que la Ville permette la location et l'implantation d'une roulotte de service et d'une tente et cabinet sanitaire. Que les frais de ces locations soient payés à même le montant perçu du bail jusqu'à ce que le bâtiment de service soit disponible.

Adopté

17.04.10

Loisirs et vie communautaire

17.04.10.1

Lave-autos – JAWS et Club Optimiste.

ATTENDU QU' En vertu de l'article 7 du règlement 99-717, les organismes désirant procéder à une activité de lavage de véhicules de façon collective doivent se procurer une autorisation par résolution auprès du Conseil municipal;

ATTENDU QUE Le Club optimiste a déposé sa demande d'activité de financement par Lave-auto, laquelle se tiendra le 6 mai 2017, au garage Bazinet, situé sur la rue Nord;

ATTENDU QUE Le Club d'athlétisme JAWS a également déposé sa demande de tenue d'un lave-auto pour le 27 mai 2017, au garage Bazinet.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le Club optimiste à tenir son lave-auto, le 6 mai 2017 au garage Bazinet.

Que le Conseil municipal autorise également le Club d'athlétisme à tenir son lave-auto au Garage Bazinet et Fils sur la rue Nord le 27 mai 2017.

Adopté

17.04.10.2

Adoption de la Politique familiale et des aînés et mise sur pied du comité de suivi.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 3 février 2015, la Ville de Waterloo donnait le mandat à madame Esther Laframboise de procéder à l'élaboration d'une Politique de la famille et des aînés;

ATTENDU QUE Ce mandat prévoyait également l'élaboration du plan d'action dans le cadre du programme MADA (Municipalité Amie Des Aînés);

ATTENDU QUE Les personnes suivantes ont fait partie du comité de pilotage et ont contribué à l'élaboration de la politique, savoir :

Ginette Moreau, Esther Laframboise, Marie-Eve Lapointe, Hélène Gélinau, Ginette Robert, Caroline Martel, David Naud, Michèle Viens, Robert Cabana, et Anne-Marie Cadieux, cette dernière, à titre de ressource-conseil.

ATTENDU QUE Cette politique est maintenant finalisée et qu'elle doit faire l'objet d'une adoption par le Conseil municipal afin que les actions qui y sont développées puissent être concrétisées, dont le suivi qui sera assuré par le comité mis en place, savoir :

Ginette Moreau, Esther Laframboise, Ginette Robert, Caroline Martel, Michèle Viens et Anne-Marie Cadieux.

En conséquence,
il est proposé par madame Ginette Moreau
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la Politique familiale et des Aînés telle que proposée par le comité mis en place par Mme Laframboise.

Que le Conseil municipal autorise la mise sur pied du comité de suivi du plan d'action MADA afin de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre ainsi que les noms des membres constitutifs avec leur responsabilité.

Adopté

17.04.11

Service du greffe

17.04.11.1

Stationnement pour covoiturage – Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports.

ATTENDU QUE Le covoiturage est bénéfique pour l'environnement;

ATTENDU QU' Il serait souhaitable d'aménager un stationnement desservant les automobilistes empruntant la route 243 et l'autoroute 10 aux abords de la sortie 90, pour fins d'encourager le covoiturage et le tourisme cycliste;

ATTENDU QUE Le MTMDET dispose d'un vaste terrain à cet endroit, particulièrement stratégique.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal demande au MTMDET d'évaluer la possibilité d'aménager à cet endroit un stationnement desservant les automobilistes empruntant la route 243 et l'autoroute 10 aux abords de la sortie 90, pour fins de covoiturage et de tourisme cycliste.

Adopté

17.04.11.2

Autorisation de signature – Entente travaux municipaux – Prolongement des rues de la Campine et de Bruges.

ATTENDU QUE Le promoteur du Domaine Chambourg-sur-le-lac s'apprête à prolonger les rues de la Campine et de Bruges;

ATTENDU QUE Des travaux d'infrastructure seront tenus et, qu'en perspective que ces nouveaux tronçons de rues deviennent propriété de la Ville, cette dernière est directement impliquée dans l'exécution desdits travaux;

ATTENDU QU' Il y a lieu de signer une entente avec le promoteur de Chambourg-sur-le-lac afin de déterminer les responsabilités et droits de chacun dans ce développement.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et la Greffière-adjointe à signer l'entente à intervenir entre la Ville et le promoteur de Chambourg-sur-le-lac, en vue du prolongement des rues de la Campine et de Bruges.

Adopté

17.04.11.3

Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

ATTENDU QUE Ville de Waterloo désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL.

Adopté

17.04.11.4

Modification de l'adresse – Permis d'alcool – Quartier sportif.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a conclu une entente de location et d'implantation d'un espace vacant au profit d'activités sportives et de loisirs au Parc des Générations;

ATTENDU QUE L'entente vise à permettre d'exploiter les infrastructures de Dek Hockey pour un période de cinq ans;

ATTENDU QUE Les exploitants doivent faire une demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la vente de boissons alcoolisées, un critère de cette demande est de soumettre d'adresse civique de cette installation sportive;

ATTENDU QUE L'inspecteur municipal a accordé l'adresse civique 245, rue du Parc au bâtiment de service au Parc des Générations.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le nouveau bâtiment de service qui sera constitué d'un espace intérieur, d'une terrasse et de toilettes publiques pourra permettre la vente et la consommation d'alcool, au 245, rue du Parc à Waterloo.

Adopté

17.04.11.5

Autorisation de signature.

ATTENDU QUE Le projet domiciliaire Nautiqua est en voie de construction et qu'une partie de ce parc immobilier sera doté de fils souterrains;

ATTENDU QUE Les différents fournisseurs de services, tels Hydro, Bell Canada et Videotron doivent signer une convention de réseaux de distribution avec option souterraine avec la Ville.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la Greffière-adjointe à signer la convention de réseaux de distribution avec option souterraine.

Adopté

17.04.12

Aménagement et urbanisme

17.04.12.1

Engagement auprès du MDDELCC (Chambourg).

ATTENDU QUE Le Domaine Chambourg-sur-le-Lac détient quatre terrains qui, selon le règlement de zonage, pourraient être construits;

ATTENDU QUE Pour procéder à la vente desdits terrains, les éventuels acheteurs doivent avoir accès au Lac;

ATTENDU QUE La disposition de ces quatre lots requiert que les acquéreurs, afin d'avoir accès au lac, doivent procéder à l'installation de passerelles sur pilotis, pour les portions situées en rive ou en milieu humide;

ATTENDU QUE Ce type d'installation, nécessite un certificat d'autorisation auprès du MDDELCC, afin d'être conformes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Waterloo s'engage, dans le cadre de la demande de CA en fonction de l'at. 22 de la LQE, à autoriser seulement des accès sur pilotis, pour les portions situées en rive ou en milieu humide, aux quais projetés sur les lots 5 259 027 à 5 259 029 afin de minimiser les impacts sur ces habitats sensibles.

Adopté

17.04.12.2

Demande de PIIA – Aux belles récoltes.

ATTENDU QU' Une demande a été reçue à la municipalité pour rénovation de la façade du 5151 à 5153 rue Foster;

ATTENDU QUE Le CCU a déjà autorisé l'enseigne de la Fruiterie Aux belles récoltes;

ATTENDU QUE L'ajout de la structure de bois délimitera la zone commerciale de la zone résidentielle;

ATTENDU QUE L'ajout de la structure de bois permettra de cacher les différents fils électriques ainsi que le flambage dans la brique.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte la demande de permis de rénovation afin d'autoriser l'ajout d'une structure de bois entre le rez-de-chaussée et le premier étage afin d'y appuyer les enseignes commerciales.

Adopté

17.04.12.3

Demande de PIIA – Walter Verhoef.

ATTENDU QU' Une demande a été reçue à la municipalité afin d'installer une nouvelle enseigne au 168, rue Lewis Ouest «Construction Walter Verhoef» ;

ATTENDU QUE L'enseigne proposée respecte les exigences du PIIA et du règlement de zonage;

ATTENDU QUE Le demandeur propose une enseigne en Alupanel 1/8 avec lettrage d'acrylique surélevé 3/8.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte la proposition d'enseigne commerciale de M. Walter Verhoef, telle que soumise.

Adopté

17.04.12.4

Demande de PIIA – Les Jardins du Roy.

ATTENDU QU' Une demande a été reçue à la municipalité afin d'installer une nouvelle enseigne au 6440, rue Foster « Les Jardins du Roy» ;

ATTENDU QUE L'enseigne proposée respecte les exigences du PIIA et du règlement de zonage;

ATTENDU QUE Le demandeur propose une enseigne de 5 x 12 avec du lettrage en relief 3/8.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte la proposition d'enseigne commerciale de M. Roy, tel que soumise.

Adopté

17.04.12.5

Demande PIIA – Construction rue Western.

ATTENDU QU' Une demande a été reçue à la municipalité pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée située sur la rue Western (lot 4 961 395);

ATTENDU QUE La zone R-35 est régie par le règlement sur les PIIA ainsi que des dispositions particulières au règlement de zonage;

ATTENDU QUE Les plans présentés, les types de revêtements et les couleurs respectent les exigences de la réglementation de zonage et les exigences du règlement sur les PIIA;

ATTENDU QUE La demande de construction s'agence avec les bâtiments voisins.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte la demande de permis pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée sur le lot 4 961 395 dans la zone R-35 en concordance aux plans reçus avec la demande de permis.

Que le Conseil municipal autorise le Maire et la Greffière-adjointe à signer l'entente des travaux municipaux lorsque les documents requis seront complétés.

Adopté

17.04.12.6

Demande de PIIA – 5631, rue Foster.

ATTENDU QU' Une demande a été reçue à la municipalité afin d'agrandir le 5631, rue Foster et donc, d'ajouter une nouvelle section à l'arrière comprenant deux nouveaux logements;

ATTENDU QUE Le demandeur propose des revêtements d'allure contemporaine (vinyle et acier);

ATTENDU QUE Les trois façades de l'agrandissement ne sont pas visibles de la rue Foster;

ATTENDU QUE Certains bâtiments dans la zone C-15 présentent un revêtement de vinyle.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte la proposition de revêtements de la construction/agrandissement résidentielle multifamiliale du 5631, rue Foster, en concordance aux plans reçus avec la demande de permis. Le CCU recommande toutefois que, si une demande de rénovation pour la façade est

déposée, celle-ci devra être réalisée avec des matériaux nobles puisque celle-ci est visible de la rue.

Adopté

17.04.12.7

Demande de PIIA – Opto Réseau.

ATTENDU QU' Une demande a été reçue à la municipalité afin d'installer une nouvelle enseigne au 4545, rue Foster «Opto Réseau»;

ATTENDU QUE L'enseigne proposée qui sera faite d'aggloméré de bois avec lettrage en PVC superposé respecte les exigences du PIIA;

ATTENDU QUE Le demandeur propose une enseigne avec du lettrage en relief ainsi qu'un fond d'enseigne «aspect bois».

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte la proposition d'enseigne commerciale d'Opto-Réseau en concordance avec l'esquisse reçue avec la demande de permis.

Adopté

17.04.12.8

Demande de PIIA – 723, rue Western.

ATTENDU QU' Une demande a été reçue à la municipalité pour la rénovation du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé 723, rue Western;

ATTENDU QUE Le demandeur propose des changements afin d'avoir seulement deux couleurs dominantes (brique existante beige et accent noir) et pour réparer son bâtiment;

ATTENDU QUE Les plans présentés, les types de revêtements et les couleurs respectent les exigences de la réglementation de zonage et les exigences du règlement sur les PIIA.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte la proposition de rénovation du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 723, rue Western en concordance à la demande reçue avec la demande de permis.

Adopté

17.04.12.10

Demande de lotissement – de la Campine et de Bruges.

ATTENDU QU' Une demande a été reçue à la municipalité pour le lotissement et par le fait même, la prolongation des rues de Bruges et de la Campine, dans le développement des Terrasses Chambourg;

ATTENDU QUE Le projet est en concordance avec l'orientation de développement présenté lors de la demande initiale de l'aménagement de la rue du Louvain.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte le plan de morcellement pour la prolongation des rues de Bruges et de la Campine, dans le développement des Terrasses Chambourg.

Adopté

Informations et communiqués des membres du Conseil

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

17.04.14

Varia

17.04.15

Levée de l'assemblée

La séance ordinaire du 4 avril 2017 est levée à 19H44.

17.04.16

Prochaine assemblée

Mardi, le 2 mai 2017 à 19 heures.

Maire

Greffière-adjointe